

Délibération DEL-CC-2024-125

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (63) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRETT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (6) : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (12) : Philippe ROBIN, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 26-06-2024

Secrétaire de séance : Madame Claire PAULIC

SPORT

Centre de tennis régional Nord-Aquitaine : demande de subvention FEDER

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022-204 du 14 décembre 2022 relative à l'actualisation du coût prévisionnel et du plan de financement pour le centre régional de tennis Nord-Aquitaine » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 juin 2024 relative à l'actualisation 2024 du plan de financement global pour le centre régional de tennis Nord-Aquitaine ;

Vu la signature avec la Région Nouvelle Aquitaine du Volet territorial des fonds européens 2021-2027 en date du 14 septembre 2023 ;

Considérant l'assiette éligible FEDER ne portant pas sur l'aménagement photovoltaïque ;

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

CENTRE REGIONAL DE TENNIS - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Coût HT	Nature	Montant	Répartition %
Création de 3 courts de terrain de tennis couverts - Salle 5	1 769 259,98 €	Subventions	4 018 850,62 €	80,00%
Rénovation de la salle et création de 4 courts de padel - Salle 1	755 146,55 €	Région Nouvelle Aquitaine	700 000,00 €	13,93%
Réhabilitation de la salle : changement couverture et réfection des courts - Salle 2	462 069,47 €	Conseil départemental	250 000,00 €	4,98%
Rénovation complète des 4 courts extérieurs	174 046,00 €	FNADT	520 000,00 €	10,35%
Rénovation des vestiaires et bureaux	218 229,00 €	DSIL	480 000,00 €	9,55%
Extension du village sportif	873 390,33 €	ANS	400 000,00 €	7,96%
Honoraires maîtrise d'œuvre et études diverses	771 421,94 €	SIEDS	300 000,00 €	5,97%
		FEDER	300 000,00 €	5,97%
		Fédération Française de Tennis / Tennis Club Bressuire ; Ligue Régionale Tennis/Tennis Club de Bressuire	150 000,00 €	2,99%
		Offre de concours du Tennis Club Bressuire à la création de 2 terrains de padel	70 000,00 €	1,39%
		Fonds de concours Ville de Bressuire	848 850,62 €	16,90%
		Emprunt et autofinancement	1 004 712,65 €	20,00%
TOTAL	5 023 563,27 €	TOTAL	5 023 563,27 €	

Le conseil communautaire est invité à :

- **Solliciter une subvention de 300 000 € au FEDER au titre du Volet territorial des Fonds européens conformément au coût et au plan de financement prévisionnels de l'opération présentés**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



[Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau]